

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAINTIEN DES EFFECTIFS

2002-166 du 9 Mars 2002

Décret n° _____/MEPRAPF/DGFP/DPME/SR
portant réintégration de certains agents de l'Etat
dans les effectifs de la fonction publique, en tête
messieur PANDZOU (Julien)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de
la fonction publique ;

Vu les décrets 94-91 du 17 mars portant radiation de certains agents de l'Etat
des effectifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu les textes de recrutement des intéressés

DECRETE :

Gm 2

Article 1^{er} : Les agents de l'Etat ci-après désignés, sont réintégrés dans les effectifs de la fonction publique conformément au tableau suivant :

Catégorie C1

N°	Nom et prénom	Matricules solde	Références texte de recrutement	Références textes de radiations	Observations
1.	PANDZOU Julien	144174G	Arrêté n° 1245 du 18-3- 1976	Décret n° 94-91 du 17-3-1994	

Catégorie B1

N°	Noms et prénoms	Matricules solde	Références texte de recrutement	Références textes de radiations	Observations
1.	BOUNGOU Prosper	134178N	Attestation n° 193 du 16 - 02 -1991	Décret n° 94-91 du 17 - 03 - 94	

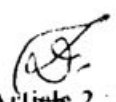
Catégorie D09

N°	Noms et prénoms	Matricules solde	Références texte de recrutement	Références textes de radiations	Observations
1.	KODILA Béatrice	143331Z	Arrêté n° 2182 du 11- 03 -1986	Décret n° 94-91 du 17-03-94	

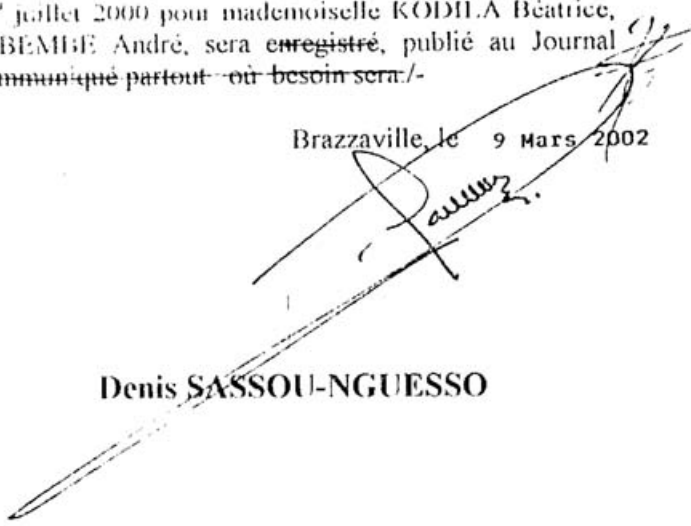
Catégorie C08

N°	Nom et prénom	Matricules solde	Références texte de recrutement	Références textes de radiations	Observations
1.	KIMBEMBE André	086084R	Arrêté n° 7511 du 11- 08-1982	Décret n° 94-91 du 17-3-94	

24

 673
Article 2 - Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation des intéressés et de la solde à compter du 1^{er} janvier 2000 pour monsieur BOUNGOU Prosper et à compter du 1^{er} juillet 2000 pour mademoiselle KODILA Béatrice, messieurs PANDZOU Julien et KIMBEMBE André, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo ~~et communiqué partout où besoin sera~~ -

Brazzaville, le 9 Mars 2002


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,


Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Mathias DZON

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/SST	3
DGB	3
DGCF	2
TOUS MINISTRES	25
INTERESSES	4
DOSSIERS	12
SGG/BC	2

